

Conditions d'admission

Public : Toute personne de 18 ans ou plus

Prérequis : aucun

Délais d'accès à la formation : 21 jours **Lieu de la formation** : au sein d'une salle de cours adaptée ou en centre de secours.

Renseignements pratiques

Durée : 14 heures sur 2 jours

Participants : individuel ou en groupe (4 à 10 stagiaires)

Attestation : Carte SST

Actualisation : Tous les 24 mois

Accessibilité : Si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre responsable Sandrine ASSELIN : formation@udsp50.fr

Tarifs : 200€ (individuel) pour les groupes tarif en fonction du nombre de participant.

Moyens Pédagogiques

Matériel : Plan d'intervention SST, Plan d'action de Prévention (PAP) vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson)..

Intervenant : 1 Formateur SAPEUR-POMPIER certifié INRS (à jour de son MAC FO SST)

Modalités d'évaluation :Certificative (conforme à l'IRNS). Participer à l'ensemble de la session, réaliser tous les gestes lors des phases d'apprentissage pratique. Mise en situation. Une grille de suivi individuelle est renseignée tout au long de la formation par le formateur.

Planification

Intra-entreprise et Inter-entreprise: Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques..)

Renseignement : formation@udsp50.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret SST
- 1 macaron autocollant SST
- 1 carte SST
- 1 attestation de fin de formation

Objectifs

Un Sauveteur Secouriste du Travail est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il doit être capable de porter secours au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du travail et à tout moment dans l'attente de l'arrivée des secours.

Programme

Domaine de compétence n°1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2- Protéger de façon adaptée

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- Supprimer ou isoler le danger persistant ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3- Examiner la victime

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Reconnaître les autres signes affectant la victime
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

4- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5 - Secourir la victime de manière appropriée

- Choisir à l'issue de l'examen les actions à effectuer
- Réaliser les actions choisies en respectant la conduite à tenir
- Surveiller la victime jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés

Domaine de compétence n°2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention